

**CONFERENCE DES
DIRECTRICES ET DIRECTEURS
CANTONAUX DES FINANCES**

Au
Conseil fédéral
Palais fédéral / aile Ouest
3003 Berne

Berne, le 20 octobre 2008

**Audition sur les chiffres de la péréquation financière 2009 / correction rétroactive
d'erreurs constatées après coup**

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre du 15 octobre 2008, vous nous communiquez votre préavis concernant l'affaire susmentionnée. Le Comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a traité du sujet à sa séance extraordinaire.

La CDF accepte votre décision réglant le cas de St-Gall. L'erreur s'est produite dans la phase initiale de la nouvelle péréquation financière et est d'une ampleur considérable. Nous ne cachons cependant pas notre déception de constater que votre décision ne sanctionne aucunement les deux acteurs reconnus comme responsables de cette erreur, à savoir le canton de Saint-Gall et la Confédération. La Confédération assume la responsabilité intégrale de la qualité et de la procédure de la nouvelle péréquation financière. Nous rallions le Conseil fédéral pour affirmer que la solution apportée à ce cas doit rester une exception unique sans valeur de précédent et qu'il est impératif de régler la correction rétroactive d'erreurs constatées après coup.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

**CONFERENCE DES DIRECTRICES ET
DIRECTEURS CANTONAUX DES FINANCES**

Le président:



Christian Wanner

Le secrétaire:



Andreas Huber-Schlatter

Secrétariat - Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3000 Bern 7
T +41 31 320 16 30 / F +41 320 16 33 www.fdk-cdf.ch

081020 AW FDKV BRB DEF_F.doc

Copie

- Directrices et directeurs cantonaux des Finances